

**De :** [Lavoie, Isabelle](#)  
**A :**  
**Objet :** Demande d'accès 200700650  
**Date :** 10 septembre 2019 10:43:00  
**Pièces jointes :** [RAPI\\_biffé.pdf](#)  
[articles 53-54.pdf](#)  
[Avis de recours.pdf](#)

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 août dernier concernant le 2100, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac (lot 2 049 159).

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Vous noterez que dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec la soussignée, analyste responsable de votre dossier, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

***Isabelle Lavoie***

***Répondante régionale à l'accès aux documents***

***Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques***

*201 place Charles-Le Moyne, 2e étage*

*Longueuil (Québec) J4K 2T5*

*Tél. : (450) 928-7607 poste 224*

*Télécopieur : (450) 928-7755*

*Courriel : [isabelle.lavoie@environnement.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.lavoie@environnement.gouv.qc.ca)*

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale

**RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT**

N/DOSSIER : G-7330-C6-01-0900400

DATE INSPECTION : 1992/09/14

HEURE : - Arrivée : 11:15h.

- Départ : 12:00h.

Et 13:00h. et 14:00h.

**1. IDENTIFICATION**

• TITRE INSPECTÉ art. 53-54  
art. 53-54

• ADRESSE POSTALE, (si différente)  
art. 53-54

210 Chemin du Fleuve  
Coteau-du-Lac

• PLAIGNANT(E) : NOM/ADRESSE art. 53-54

TÉLÉPHONE art. 53-54

Rencontré(e) oui [ ] non [ ]

• PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : NOM/FONCTION art. 53-54

TÉLÉPHONE

M. Pierre Babin, ingénieur municipal

514-763-5822

• PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

CARTE(S)

[ ]

[ ]

[ ]

Nombre NIL

# \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ECHANTILLONS NIL :

[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

- BUT(S) : Vérification d'une plainte relative à un  
déversement d'eau usées au cours d'eau.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

- Il s'agit dans ce rapport d'une vérification  
d'une plainte relativement à un déversement  
d'eau usées dans le canal bulonges à  
Coteau-du-Lac.

- Selon les dires du plaignant art. 53-54

il aurait constaté (à plusieurs reprises)  
vers le mois de mai 1992, la présence

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : G-7330-C6-01-0900400

DATE : 1992/09/15

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (SUITE)

d'eaux usées en surface du cours d'eau  
près de  
art. 53-54 art. 53-54  
art. 53-54

Ce bâtiment a été transformé en habitation et est la propriété du Ministère des transports du Québec.

nous informe que depuis 2 mois environ, il n'a pas constaté la présence d'eaux à cet endroit.

- Selon les déclarations verbales de M. Pierre Baker, inspecteur municipal, ce dernier a constaté au printemps 1992 la présence d'une écume en surface, suite à une plainte de;

M. Baker nous informe que ce phénomène était dû au siphon de la Rivière à la graisse qui traverse le canal Soulange (par le dessous de ce canal) pour se jeter au Fleuve St-Laurént à proximité du bâtiment habité par;

- Selon M. Baker, la Rivière à la Graisse peut entraîner des sédiments et autres substances depuis plusieurs kilomètres, mais très difficilement localisable.

- Lors de l'inspection, je n'ai pas constaté de nuisance apparente au canal Soulange ni à proximité du bâtiment du plaignant.

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : G-7330-C6-01-0900400

DATE : 1999/09/15

3. CONCLUSION

[Empty dashed lines for conclusion]

4. RECOMMANDATION(S)

art. 53-54

- J'ai recommandé <sup>de proposer</sup> une plainte au M.E., N.V., I.Q. si la situation revient.
- Classer le dossier pour le moment, compte tenu que l'on ne peut établir la source de contamination, ni sa composition. (après discussion avec Serge Lévesque, supérieur immédiat).
- Serge Lévesque demande qu'un dossier soit ouvert et intitulé <sup>(art. 53-54)</sup> à l'identification et en référence : G-7330-C6-01-0900400.

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: M. Mario DeBonville Mario DeBonville 1999/09/15  
 Inspecteur. (signature) (date)

- VÉRIFIÉ PAR: \_\_\_\_\_ Serge Lévesque 23/09/99  
 (signature) (date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

[Empty dashed lines for verifier comments]